

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

[petrdupaysdarles@ville-arles.fr](mailto:petrdupaysdarles@ville-arles.fr)

Liste des pièces adressées le 05/05/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

## CONSEIL SYNDICAL DU 13 AVRIL 2021

### 2021.009 : BUDGET PRIMITIF 2021 SOUS M 14, APPROBATION

Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Présents	Suppléants	Procurations	Absents	
17	0	1	7	18 POUR

La séance s'est tenue en présentiel et en visio-conférence, en application de la délibération du 30 novembre 2020 déterminant les règles d'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante en visio-conférence.

#### Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT (en visio), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL (visio), Monsieur Jean-Michel JALABET (visio),

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI,

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN (en visio), Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

#### Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Madame Françoise FAVIER, Madame Laurie PONS

TPA : Monsieur Max GILLES, Monsieur Yves PICARDA,

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX,

Procurations : Monsieur Fabien BOUILLARD à Monsieur Lucien LIMOUSIN

.....

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

#### ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :





SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	457 306,10	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	704 223,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	57 187,49	30 613,73
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	323 000,00	
66	CHARGES FINANCIERES	213 237,38	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	173 919,46	
013	ATTENUATION DE CHARGES		1 000,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS		1 099 482,48
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		251 988,40
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		545 788,82
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 928 873,43</b>	<b>1 928 873,43</b>
SECTION DE'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	30 613,73	57 187,49
001	SOLDE EXECUTION REPORTE		111 371,61
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		1 028,95
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		24 794,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	161 759,13	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 700,00	
23	IMMOBILISATION EN COURS		4 690,81
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	2 000,00	
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>199 072,86</b>	<b>199 072,86</b>

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir,

- 1 - **ADOPTER** le budget Primitif de l'exercice 2021, dans sa présentation par nature qui est complétée de l'ensemble des annexes réglementaire,
- 2 - **DECIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessus.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président



## BUDGET PRIMITIF 2021 - NOTICE EXPLICATIVE

Le vote du Budget primitif constitue le premier acte du cycle budgétaire annuel.

Il doit être adopté avant le 15 avril de l'année et sera ensuite transmis au représentant de l'Etat pour exercice du contrôle.

Par cet acte, le Président sera autorisé à engager l'ensemble dépenses et réaliser les recettes inscrites pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année.

La section de fonctionnement structure, en recettes et dépenses, l'action du PETR en terme de développement territorial et de coopérations (acteurs publics et privés).

La Section d'investissement permet de gérer pendant la durée du programme LEADER le fonds territorial constitué par abondements des EPCI.

Le projet de Budget primitif 2021 dont les orientations ont été débattues et adoptées en Conseil syndical le 23 mars 2021, s'élève à 1.928 873,44 € en section de Fonctionnement et 199.072,86 € en Section d'investissement, 2.127.946,26 € au total, soit une baisse de 10% sur 2020.

Les excédents cumulés sur les exercices antérieurs sont repris au Budget. Ils s'élèvent en Section de fonctionnement à 545.788,82 € et 111.371,61 € en investissement.

La mise en œuvre des objectifs 2021 est assurée par une équipe projet composée de 12,7 ETP dont 3 titulaires, 2 CDI et 7,7 CDD, (13 ETP en 2020), une augmentation prévisionnelle de 4,23 %.

Les efforts budgétaires demandés en Débat d'Orientations Budgétaires ont des impacts :

- En terme d'actions reportées ou annulées par les missions Promotion du tourisme (le budget dédié à la conduite des actions est réduit de 50 % soit 40 500 €), Marketing territorial (le budget des premières actions est réduit de 20 000 €, soit 50%), Agriculture-alimentation (baisse de 7 200 € de la participation à l'action de la SICAS des abattoirs et atelier de découpe) et SCOT (12 298 € sur la convention Proscot),
- De réduction des charges variables (19 600 €),
- Au niveau de la trésorerie La trésorerie du PETR est dépendante du calendrier de versement des cotisations des EPCI et des subventions des partenaires en lien avec l'avancement des projets (les subventions sont versées sur base de services réalisés). Le PETR ne peut justifier d'investissements qui lui permettraient de contracter un nouvel emprunt. La mobilisation d'une ligne de trésorerie est une perspective à l'étude, toutefois l'obligation de la rembourser au 31 décembre de l'année en cours suppose de disposer de la trésorerie nécessaire. Les tensions de Trésorerie du PETR sont plus importantes en fin d'année. Ainsi, les cotisations des EPCI couvrent les dépenses non financées par subventions et alimentent le besoin de Trésorerie de la structure.  
Le PETR devra sur l'exercice 2021 renforcer la gestion de sa trésorerie disponible.

### Les ressources pour 2021

Les cotisations 2021 ont été réévaluées dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires à 620.000 €, soit 3,57 € par habitant (173.586 Habitants). Les cotisations sont abondées par les 3 EPCI selon le poids démographique, soit 50 % par ACCM, 34 % TPA et 16 % CCVBA.

Les cotisations s'élevaient pour 2020 à 730 000 €. Une contribution complémentaire de 38 000 € a été apportée en cours d'année 2020 par les OTI pour cofinancer la campagne de promotion touristique réalisée en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme pour lancer la saison touristique à la sortie du premier confinement.

Le PETR ne prélève pas de fiscalité propre. Ces recettes sont issues pour 45 % des cotisations des EPCI membres et pour 55 % de subventions et autres fonds.

NB : en moyenne 54 % des ressources des Pays et des Pôles sont apportées par les cotisations des membres et 46 % par des contrats divers et des fonds européens (données issues du panorama des Pays et des Pôles établi pour 2020 par l'Association Nationale des Pays et des Pôles (ANPP)).

Les subventions sont perçues pour cofinancer les actions dont il assure la maîtrise d'ouvrage (études de potentiel photovoltaïque, développement de la méthanisation agricole, évaluation des paiements pour services environnementaux...) ainsi que certaines missions d'ingénierie notamment le programme LEADER dont le PETR assure la gestion et l'animation, la transition écologique et la politique de Restauration Hors Domicile (RHD).

Ces participations sont abondées par la Métropole Aix-Marseille Provence, le Département, la Région, l'Etat et l'Europe.

#### Partenaires financiers 2021

Le FEADER – Europe : 16,02 %

L'Etat : 25,18 %,

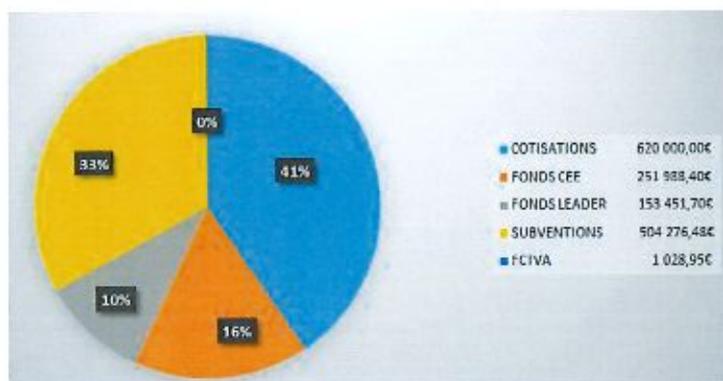
dont ADEME : 17,62 %, Plan de Relance : 15,71 %, SCOT : 4,92 %, Paniers partagés : 4,56 %

La Région : 29,07 %

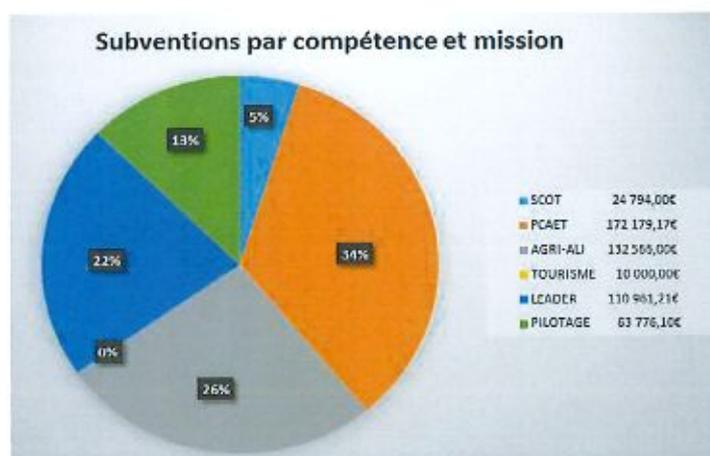
Le département : 9,12 %

La Métropole Aix-Marseille Provence : 2,98 %

#### Structure des recettes



#### Subventions par compétences et missions



#### Les fonds de financements de projets

Deux fonds de financements sont ouverts au budget du PETR et abondent des projets qui contribuent à la mise en œuvre des orientations stratégiques du programme Leader d'une part et d'actions de transition écologique et énergétique d'autre part.

Le fonds territorial Leader ouvert au budget pour 153.452,34 € soit 85,25 % du fonds initial de 180.000 € constitué par les EPCI. Il est mobilisé au titre de la contrepartie nationale du programme et rend possible l'attribution de FEADER sur les projets validés par le Comité de programmation.

Le fonds de transition CEE (Certificats d'Economie d'Energie) a bénéficié d'un coût de rachat par EDF de CEE réalisés par des communes et EPCI du territoire sur des opérations de rénovation énergétique. Le montant total de rachat par EDF a permis de dégager un excédent qui constitue un fonds de financement de projets au budget du PETR gestionnaire du contrat et des modalités de rachat avec EDF.

43,4 % du fonds a permis de cofinancer des actions de transition écologique et énergétique. De nouvelles actions en faveur de la transition, sous d'ouvrage du PETR ou par convention avec des tiers, pourront bénéficier en 2021 de crédits ouverts à hauteur de 169.419,46€.

#### Deux axes majeurs organisent le projet de budget 2021

- Déployer les plans d'actions inscrits aux dispositifs engagés et qui ont été confirmés par la nouvelle gouvernance du PETR :
  - Suivre le SCOT en lien avec les documents d'urbanisme des communes et les documents supérieurs (SRADDET, nouvelles lois...)
  - Analyser les enjeux de la mobilité infra Pays d'Arles et avec les territoires voisins et déployer des actions expérimentales,
  - Accompagner les porteurs de projets LEADER,
  - Mettre en œuvre la politique publique portée au Projet Alimentaire Territorial (PAT) co-pilotée avec la Métropole Aix-Marseille,
  - Co-piloter avec la Région le Contrat de destination Pays d'Arles et coordonner la mise en œuvre du plan d'actions, conforter l'offre touristique territoriale et appuyer la promotion touristique déployée par les OTI et les OT,
  - Co-piloter avec la Région le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET),
  - Engager la révision du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Arles,
  - Suivre et coordonner les actions et projet de transition écologique et énergétique sous maîtrise du PETR et/ou inscrites au Contrat de transition Ecologique (CTE),
  - Engager avec le Conseil de développement les concertations en lien avec les actions du territoire notamment la révision du PCAET. Le CDD pourra notamment être sollicité dans le cadre des contractualisations CRTE en cours d'élaboration à l'échelle des EPCI, pour émettre des propositions ou rendre des avis,
  - Expérimenter des actions de marketing territorial et définir l'échelle d'ambition,
  - Structurer une stratégie de communication territoriale engageante.
  
- Organiser les ressources humaines en lien avec les priorités du PETR afin de :
  - Mettre en œuvre la compétence PCAET en cours de transfert des EPCI vers le PETR,
  - Renforcer les coopérations infra-Pays d'Arles (EPCI et PNR) et avec les territoires voisins notamment par l'élaboration d'un Contrat de réciprocité avec la Métropole Aix-Marseille Provence, par extension de la convention Agriculture-Alimentation (PAT) aux enjeux de mobilité et de transition écologique et énergétique,
  - Déployer dans le cadre du PAT une politique de Restauration Hors Domicile et accompagner les collectivités dans le respect des nouvelles règles (projet sur 36 mois),
  - Préparer la nouvelle candidature du territoire au programme Leader,
  - Engager l'actualisation du projet de territoire et la révision du SCOT.

### Structure du Budget

Les études et conventions de partenariat pour la mise en œuvre des actions confiées au PETR sont inscrites pour un montant global de 653.358 €, en « Charges à caractère général », « Autres charges de gestion courante ».

Les charges de personnel 704.223,00 €, soit 38,5 % des dépenses réelles, sont en augmentation de 4,23 % par rapport à 2020. La variation s'explique par la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur du développement de la Restauration Hors Domicile (RHD) inscrite au Projet Alimentaire Territorial co-piloté par le PETR et la Métropole.

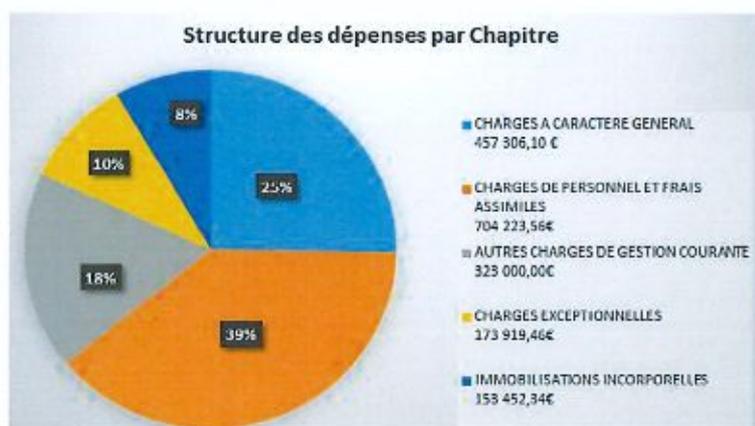
Ce projet sera déployé notamment par le recrutement d'un chargé de mission dont l'emploi prévu sur 36 mois et les charges d'étude seront co-financés par la Métropole à 15,2%, le PETR à 4,8 % et l'Etat au titre du Plan de Relance.

En 2021, l'ingénierie PCAET évolue à nouveau par le détachement sur 3 ans du Chef de projet auprès du Parc national des Cévennes et le recrutement d'un contractuel sur son poste.

En 2021, un partenariat avec le monde universitaire permettra d'accueillir deux étudiants stagiaires sur une durée de 6 mois. Le premier à l'articulation entre les compétences SCOT et PCAET accompagnera la réflexion du PETR sur la mobilité. Le second sous la responsabilité de l'animatrice du Conseil de développement, prendra en charge le déploiement du plan de concertation de la révision du PCAET.

Les charges de structures (fixes et variables) sont en hausse de 25 % par l'inscription de 25 000 € de dépenses de communication et d'animation pour la démarche RHD.

### Ventilation des dépenses par chapitre



### Dépenses de projets affectées pour chacune des compétences et missions

